

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2015_ 0198

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SEANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 novembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel**

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, M.SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h43, avant l'examen du point n°1; départ à 21h55, avant l'examen du point n°8 de l'ordre du jour), M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivé à 20h45, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour), MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. KAPLAN. M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI, MME KRA

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Madame NATALE qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC
Madame NAKACH qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ (à compter du point n°8, à l'exception des points n°19 et n°20)
Monsieur DRAMÉ qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI
Madame PELLICOLI qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN

ABSENT : M. TEBALDINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia JULIAN

Les points n°19 et n°20 de l'ordre du jour ont été examinés après le point n°7 de l'ordre du jour.

Arrivée de Madame NAKACH avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour

Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour

Départ de Madame NAKACH avant l'examen du point n°8 de l'ordre du jour

Sortie de Monsieur KRZEWSKI pendant le vote du point n°8 de l'ordre du jour

Sortie de Monsieur FONTAINE pendant le vote du point n°13 de l'ordre du jour

Sortie de Madame DAGUILLANES pendant le vote des points n°15 et n°16 de l'ordre du jour

Point n° 3 : Attribution de subventions : affectation de provisions votées au budget primitif 2015 et ajustement dans le cadre de la Décision Modificative N°2 – Budget 2015

- suite DEL2015_

0 1 9 8

portant sur l'attribution de subventions : affectation de provisions votées au budget primitif 2015 et ajustement dans le cadre de la Décision Modificative N°2 – Budget 2015 (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

VU l'adoption du Budget Primitif 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,

VU l'attribution de subventions dans le cadre du Budget Primitif 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,

VU l'adoption de la Décision modificative n°1- Budget 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 juin 2015,

VU la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2015 portant « Attribution de subventions : affectation de provisions votées au Budget primitif 2015 et ajustement dans le cadre de la Décision Modificative n°1 – Budget 2015 »,

VU l'adoption de la Décision modificative n°2- Budget 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 novembre 2015,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 2 novembre 2015,

CONSIDÉRANT que la délibération susvisée du Conseil Municipal du 27 mars 2015 relative à l'attribution dans le cadre du Budget Primitif 2015 de subventions pour l'année 2015, prévoit un certain nombre de provisions dans divers domaines, pour une affectation ultérieure sur l'exercice par voie de délibération, qu'il est ainsi proposé de procéder à l'affectation dans le domaine du sport du solde, d'un montant de 200 €, de la provision Subventions exceptionnelles auprès des associations NOISIEL FUTSAL à hauteur de 100 €, et HANDBALL CLUB DE NOISIEL à hauteur de 100 €, en contrepartie des deux « chèques adhésion » d'une valeur de 100 euros chacun pour la prise d'une licence sportive dans un club noisiélien sur la saison 2015/2016 qui ont été remportés par deux usagers à la suite d'un tirage au sort lors de la Fête du Sport le 13 juin dernier,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé dans le cadre de la Décision modificative n°2- Budget 2015, un ajustement de la subvention attribuée à l'Amicale des Anciens Combattants de Noisiel, par le versement d'une subvention exceptionnelle visant au soutien des frais de déplacement de leur sortie annuelle,

portant sur l'attribution de subventions : affectation de provisions votées au budget primitif 2015 et ajustement dans le cadre de la Décision Modificative N°2 – Budget 2015 (3)

ENTENDU les exposés de Monsieur le Maire et de Monsieur Lilian BEAULIEU, Conseiller Délégué chargé des Activités Sportives,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À

DÉCIDE de procéder à l'affectation de provisions votées au Budget primitif 2015 comme il suit :

	BP 2015	Affectation DM1 2015	Affectation ultérieure	Présente proposition d'affectation DM2 2015	VOTE
Sport 67-6748/414					
Provision Subventions exceptionnelles	1 100.00				UNANIMITÉ
A.S.U. LYCEE GERARD DE NERVAL		600.00			Sauf pour <u>Vovinam Viet Vo Dao</u> :
VOVINAM VIET VO DAO		300.00			31 VOIX POUR
HANDBALL CLUB DE NOISIEL				100.00	(Monsieur CALAMITA ne participe pas au vote)
NOISIEL FUTSAL				100.00	

DÉCIDE de procéder à l'ajustement d'attribution de subventions dans le cadre de la Décision Modificative n°2-Budget 2015, comme il suit :

	BP 2015	DM1 2015	Proposition DM2 2015	VOTE
Fête et Cérémonies – 65-6574/025				
Amicale des anciens combattants de Noisiel	672.00		+900.00	31 VOIX POUR Madame ROTOMBE ne participe pas au vote

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. D.

Daniel VACHELLE



Transmis au représentant de l'Etat le

03 DEC. 2015

Publié le

03 DEC. 2015